

PAR COURRIEL

Rouyn-Noranda, le 15 mars 2016

**Objet : Demande d'accès concernant Les Mines Opinaca Ltée, certificat d'autorisation  
n° 401322313  
64**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 16 février 2016 concernant l'objet précité.

Le document demandé est accessible. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 28 janvier 2016, 2 pages.

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 763-3333, poste 293.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

***Original signé par :***

Chantal Chartier, ing., M. Sc.  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

Rouyn-Noranda, le 28 janvier 2016

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Les Mines Opinaca ltée  
853, boulevard Rideau  
Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 0G3

N/Réf. : 7610-10-01-70084-31  
401322313

**Objet : Compostage des matières organiques - Site minier Éléonore**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 21 décembre 2015, reçue le 29 décembre 2015 et complétée le 29 décembre 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménager et exploiter Art. 23-24  
Art. 23-24 et ses composantes;  
Aménager et exploiter

Le projet est situé le site de la mine Éléonore dans le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Les coordonnées géographiques du site minier sont : (GÉO NAD83) 52° 42' 13'' N et 76° 3' 40'' O.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du 21 décembre 2015, signée par Martin Duclos, concernant une demande d'autorisation pour le compostage des matières organiques au site minier Éléonore, à laquelle étaient annexés :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, signé le 23 décembre 2015 par Martin Duclos;
- Document

Art. 23-24

signé par Art. 53-54

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.


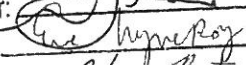
En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AC/EG/da

Annie Cassista, par intérim  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue  
et du Nord-du-Québec

Analysé par:	
Vérfifié par:	
Recommandé par:	